



GROUPE DE TRAVAIL «TRIPODE DE NANTES» DU 3 NOVEMBRE 2014

Déclaration liminaire

A la suite du GT du 25 juin dernier au cours duquel l'Administration Centrale de Bercy annonçait :

1. Le classement de tous les agents ayant exercé dans le Tripode administratif de Nantes, en « exposition intermédiaire » à l'amiante.
2. L'élargissement de la liste des maladies imputables au service au-delà de celles repérées dans les tableaux (n°30 et 30 bis) (décision 30/11/2009).
3. L'étude de la transposition du dispositif de pré-retraite (ACAATA) du privé au public.
4. Des possibilités d'aménagement/réduction d'horaires à préciser avec les fédérations syndicales dans un prochain GT.

Nous nous retrouvons ce jour afin de faire le point sur ces différents aspects.

Concernant le point 1, quand les agents seront-ils classés en exposition intermédiaire ?

Concernant le point 2, l'élargissement de la liste des maladies a-t-il ou plutôt aura-t-il lieu ? et sous quelle forme ?

Concernant le point 3, vous nous informez que les orientations envisagées seront présentées aux OS le 26 novembre prochain après arbitrage ministériel.

Reste aussi à définir les possibilités d'aménagement et de réduction du temps de travail.

Selon vos propositions, l'aménagement du temps de travail pourrait se traduire par la mise en place du télétravail et par un cycle de travail sur 4,5 jours.

Sur la base du volontariat, nos fédérations ne sont pas opposées à ces possibilités.

Sur la réduction du temps de travail, il est proposé annuellement 5 journées d'autorisation d'absence exceptionnelle.

Les autres pistes évoquées lors du GT du 25 juin (temps partiel rémunéré à 100%, abondement CET, dérogation temps de travail pour pénibilité et travaux dangereux) sont écartées faute de base réglementaire.

Les fédérations UNSA et CFTC pensent qu'il est possible sans déroger aux bases réglementaires de comptabiliser le temps de trajet domicile/travail dans le temps de travail. Cela se pratique déjà dans ce ministère pour certains types d'emplois. Cette mesure constituerait une véritable réduction du temps de travail. Nous vous demandons donc de mettre à l'étude cette proposition.



COMPTE-RENDU

Ô temps, suspend ton vol !

A ce jour, aucune décision n'est prise pour le nouveau classement de l'exposition à laquelle étaient soumis les agents du Tripode de Nantes et par conséquent aucune accélération du processus de reconnaissance de l'imputabilité au service des maladies professionnelles liées à l'amiante. C'est un constat d'immobilisme que nous sommes aujourd'hui obligés de reconnaître même si l'administration espère voir se débloquer la situation avant le 10 décembre 2014, date d'un COPIL au Tripode de Nantes en présence de Monsieur GAZAVE (DRH3).

Pour le point sur l'ACAATA, les discussions sont encore en cours à un niveau interministériel et nous n'avons eu aucune confirmation des orientations préconisées par le Ministre de la Fonction publique.

Restait donc à examiner le point sur l'aménagement/réduction du temps de travail. Là encore, rien de bien réjouissant. Les fédérations syndicales ont bien sûr estimé que les propositions avancées par l'administration pourraient apporter des réponses au cas par cas, mais qu'elles étaient nettement insuffisantes.

C'est pourquoi la proposition des fédérations UNSA et CFTC (concernant le temps du trajet domicile/travail, fût-il forfaitaire) permettrait de compléter le panel de réponses proposées aux agents du Tripode.

Madame OUDOT qui présidait ce GT a accepté d'étudier cette possibilité même si elle craint de ne pouvoir y répondre favorablement.

Il sera encore nécessaire que cette revendication soit reprise et soutenue par le plus grand nombre afin qu'elle se concrétise sur le terrain.